

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 13 – OSPB : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORCHESTRE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2023 ;

L'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra continue son évolution professionnelle marquée, entre autres, par la récente prise de fonction de Benoît Fromanger en tant que directeur musical.

L'alignement de notre établissement sur la Convention Collective Nationale des Entreprises Culturelles (CCNEAC) contribue à ce travail de structuration mais le règlement intérieur de l'Orchestre doit également se mettre au diapason.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Ce nouveau règlement propose en substance :

- De réaffirmer les nouveaux objectifs structurels de l'Orchestre.
- De ne plus faire mention aux articles relevant du droit du travail ou de la convention collective pour en alléger la lecture.
- De supprimer les articles contraires aux pratiques de la convention collective.
- De supprimer toutes les mentions désuètes.
- De créer une Commission Artistique en complément de la Commission d'Orchestre existante.
- D'harmoniser les valorisations salariales au regard des pratiques de la profession.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2024 le règlement intérieur de l'Orchestre du Pays Basque tel que présenté en annexe.

DONT ACTE